

Écrit par le 21 novembre 2024

Velleron : des bacs jaunes individuels pour la collecte des déchets



À partir du 7 juillet, le Grand Avignon va équiper chaque habitation pavillonnaire de la commune de Velleron d'un bac jaune individuel pour le tri des emballages recyclables et du papier. Seules sont concernées les habitations disposant déjà d'un bac individuel à ordures ménagères, et sous condition de pouvoir le stocker dans la propriété privée. Les communes du centre-ville n'ayant pas suffisamment de place pour accueillir un bac continueront à utiliser les colonnes d'apport volontaire.

Les bacs jaunes seront distribués à domicile par des ambassadeurs du tri durant deux semaines à compter du 7 juillet, du mardi au samedi inclus. En cas d'absence, un 1er avis de passage sera déposé dans la boîte aux lettres. En cas de 2ème passage infructueux, il sera possible de prendre rendez-vous.

Informations complémentaires sur www.grandavignon.fr

La Cove et les Sorgues du Comtat : Les

déchèteries rouvrent leurs portes aux particuliers



Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin

Les déchèteries rouvrent leurs portes aux particuliers mercredi 6 mai mais restent interdites aux professionnels. Les habitants des villes concernées pourront également privilégier les apports du lundi au vendredi pour ne pas saturer les sites le samedi.

Liste des villes affiliées aux déchèteries et jours dédiés

Chaque ville indiquée est affiliée à une déchèterie avec des jours et horaires spécifiques.

Ecrit par le 21 novembre 2024

Aubignan : Déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi. Le Barroux, déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Le Beucet : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi. Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2^e et 4^e samedi du mois. Beaumes-de-Venise : déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi. Beaumont-du-Ventoux : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, vendredi, déchèterie de Malaucène : tous les matins du lundi au samedi, et les mercredis et samedis. Bédoin : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Caromb : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Carpentras : déchèterie de Caromb : mardi, jeudi, vendredi, samedi. Crillon-le-Brave. Déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Flassan : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Gigondas : déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi. Lafare : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, vendredi. Loriol-du-Comtat : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, vendredi. Malaucène : déchèterie de Malaucène : tous les matins du lundi au samedi, et les mercredis et samedis après-midi. Mazan : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Modène : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. La Roque-Alric : déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi. La Roque-sur-Pernes : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi. Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2^e et 4^e samedi du mois. Saint-Didier : Déchèterie de Caromb : lundi, mercredi. Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2^e et 4^e samedi du mois

Saint-Hippolyte-le-Graveyron : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Saint-Pierre-de-Vassols : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi, samedi. Sarrians : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, samedi. Suzette : déchèterie d'Aubignan : mardi, jeudi, samedi.

Vacqueyras : déchèterie d'Aubignan : lundi, mercredi, vendredi. Venasque : déchèterie de Caromb : lundi, mercredi. Mini-déchèterie de Venasque : mardi, vendredi et les 2^e et 4^e samedi du mois.

Le nombre de passage est limité à une fois par jour avec un maximum de 2m3 par apport.

Les horaires d'ouverture

Aubignan du lundi au samedi de 9h à 16h30. Caromb du lundi au samedi de 9h à 16h30.

Malaucène : le matin, du lundi au samedi de 9h à 12h. L'après-midi les mercredis et samedis de 14h à 16h30. Venasque les mardis, vendredis, et les 2^e et 4^e samedis du mois de 9h à 12h. Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

La composterie de Loriol-du-Comtat

À partir du mercredi 6 mai, accès élargi pour les professionnels du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 16h30. Les particuliers (véhicule inférieur à 1,90m) du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h /et de 13h à 16h30, à la composterie de Loriol-du-Comtat.

L'accès : présentation du badge pour les professionnels ; d'une pièce d'identité pour les particuliers prouvant la résidence sur le territoire de la CoVe.

[Lacove.fr](https://lacove.fr)

Écrit par le 21 novembre 2024

Les Sorgues-du-Comtat

La Communauté de Communes Les Sorgues-du-Comtat (CCSC) assure dans le contexte actuel de crise sanitaire la continuité du service public, notamment la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sur les 5 communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

Pernes-les-Fontaines et Sorgues

Les déchèteries de Pernes-les-Fontaines et Sorgues sont ouvertes de 8h à 12h les lundis, mercredi et jeudis pour les particuliers et les mardis et vendredis pour les professionnels.

En revanche

En revanche la filière éco-mobilier étant arrêtée le mobilier comprenant armoires, canapés, lits, matelas, tables, chaises n'est pas accepté.

Les infos pratiques

Pour accéder aux déchèteries les habitants doivent se munir de leur badge d'accès, d'une carte d'identité. Les demandes de badge, le règlement des déchèteries, des quotas et tarifs sont disponibles sur www.sorgues-du-comtat.com en contactant CCSC 04 90 61 15 50.

Les consignes

En plus de respecter la distanciation physique et les gestes barrières, pour les particuliers, l'accès est autorisé uniquement aux véhicules légers (remorque acceptée). Présentation du badge d'accès et carte d'identité à l'agent d'accueil sans ouvrir la fenêtre du véhicule.

Après accord du gardien pour entrer sur le site, un seul usager par benne disponible.

Une seule personne descend du véhicule (deux uniquement si le déchet est trop lourd ou volumineux). Les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule. Merci de ne pas solliciter l'aide des agents pour vider vos déchets dans les bennes et de ramasser tout déchet tombé à terre.

Ecrit par le 21 novembre 2024

L'appel au civisme du préfet de Vaucluse

« En cette période de pandémie du virus Covid-19, des mesures exceptionnelles ont été prises pour limiter les déplacements, rappelle la préfecture de Vaucluse. Dans ce contexte, les déchetteries ont été fermées aux particuliers et la collecte du tri sélectif est réduite dans de nombreux endroits. Toutefois, les agents chargés de la gestion des déchets continuent à être mobilisés afin d'assurer la collecte des ordures ménagères, service indispensable au maintien de la salubrité publique. Afin de ne pas donner un surcroît de travail à ces agents de collecte déjà en effectif réduit, et pour garantir dans ce contexte leur sécurité, chacun doit veiller à réduire le volume des déchets faisant l'objet d'un ramassage et ne pas surcharger les points de collecte. »*

En attendant le retour à un fonctionnement normal des services de gestion des déchets, chacun est invité à faire preuve de civisme et à adopter de nouveaux comportements :

□ Ne déposez pas vos déchets issus du jardinage et bricolage dans les bacs destinés aux ordures ménagères. Ces déchets doivent être conservés au domicile (déchets verts, cartons, bois...) jusqu'à la réouverture des déchetteries ;

□ Si possible, gardez chez vous le tri sélectif afin de ne pas surcharger les points de collecte dont la fréquence d'enlèvement est réduite ;

□ Réduisez le volume des ordures ménagères en adoptant de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation d'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille ;

□ Ne déposez pas de déchets en dehors des conteneurs prévus à cet effet.

La continuité du service public de collecte des déchets dépend entre autres du respect de ces règles.

*Renseignez-vous auprès de votre communauté de communes ou de votre communauté d'agglomération pour connaître les jours de collecte et les recommandations particulières.

L' Echo du Mardi N°3907 du 24 mars 2020

Écrit par le 21 novembre 2024

Cette semaine !

LE DOSSIER

Cinéma / Le 7e art remporte tous les suffrages

ACTUALITÉ

Guide zéro déchets / Pour une consommation responsable

POLITIQUE & TERRITOIRE

Métropole / Ou et comment relier la ville à sa périphérie

ÉCONOMIE

Coronavirus / Quelles mesures pour les entreprises et leurs salariés ?

JURIDIQUES

[Annonces légales](#) et Appel d'offres

Pour en savoir plus, [abonnez-vous](#) à l'Echo du Mardi!